

1. FORI PRAEPOUL

Personnes interrogées :

- Martin Agboton : coordinateur du programme FORI
- Aimeric Ferlay chargé de mission pour l'ONG AFDI, accompagnant CENOP CAM sur la mise en œuvre du projet FORI au Cameroun
- Mme la Présidente de la CENOP CAM
- Hortence Marie Lucienne Atangana Alene : coordonnatrice du projet de recherche'action élevage FORI.

L'innovation sélectionnée est une « innovation intégrée » couvrant l'ensemble du processus d'élevage de « poulets agroécologiques »

Caractérisation de l'innovation

Description de l'innovation sélectionnée

- ▶ **Le poulet agroécologique, un produit différencié sur un marché à forte demande.** Le poulet agroécologique se distingue par sa qualité gustative et organoleptique, ce qui justifie un prix plus élevé que le poulet conventionnel. L'innovation répond à la demande des consommateurs et adopte un positionnement unique sur le marché local, bénéficiant ainsi d'un avantage concurrentiel. L'appellation de poulet agroécologique est notamment dû à l'absence de label bio au Cameroun. L'approche adoptée par le projet PRAEPOUL consiste donc à progressivement mettre en place des normes au niveau local et national, afin de structurer le marché et renforcer la reconnaissance du produit.
- ▶ L'innovation intégrée repose sur un développement structuré de la production, de la transformation et de la commercialisation. L'approche privilégie la valorisation des ressources locales, l'accompagnement des éleveurs et l'adaptation aux réalités du terrain. L'innovation recouvre :
 - **Les pratiques d'élevage**, incluant l'optimisation de la production des poussins (naturelle ou automatisée) et l'optimisation des délais d'élevage (6 mois avec couvaie contre 9-12 mois en élevage libre) pour la production de poulets issus de méthodes agroécologiques. Le temps d'élevage est un facteur clé de compétitivité, du fait de l'effet sur le coût de l'élevage et le prix final. En comparaison, le poulet conventionnel requiert en moyenne 45 jours d'élevage. Cependant, la différence de qualité de viande place le poulet agroécologique en concurrence plus directe avec la viande de brousse.
 - **La production d'aliments issus de pratiques agroécologiques** : La matière première peut être produite par les éleveurs eux-mêmes, qui disposent parfois de jardins fourragers, ou par les agriculteurs environnants. Elle doit ensuite être transformée à l'aide de machines à moulin / unités de provenderie.

Stade de l'innovation

L'innovation a passé la phase d'expérimentation : elle a été testée et a prouvé sa pertinence, mais à une échelle réduite, ce qui ne permet pas encore d'évaluer pleinement sa viabilité économique sur le long terme, ni l'échelle nécessaire pour atteindre la rentabilité. A ce jour, le déploiement a été effectué auprès de 2 groupes d'éleveurs, comptant 17 éleveurs pour l'un et 14 pour l'autre.

L'implémentation avait démarré auprès de fermes libres et non suivies, puis le projet a progressivement un processus de professionnalisation d'un noyau d'éleveurs. L'objectif est d'analyser comment ces fermes peuvent s'inscrire dans une dynamique entrepreneuriale, en optimisant la productivité tout en adoptant des pratiques agroécologiques.

La prochaine étape consiste à élargir l'échelle de production pour valider la rentabilité du modèle et structurer un circuit d'approvisionnement en ingrédients agroécologiques.

Dispositif institutionnel actuel de portage de l'innovation

L'innovation est aujourd'hui portée par la CENOP CAM qui mobilise directement les éleveurs de poulets et fournisseurs d'aliments. C'est aussi la CENOP CAM qui porte le travail sur la traçabilité et les normes, visant à renforcer la reconnaissance du « poulet agroécologique ». La production d'aliments est aujourd'hui essentiellement réalisée de manière collective par les producteurs eux-mêmes.

Les éleveurs et autres acteurs de la chaîne de valeur sont pleinement impliqués dans le développement de l'innovation notamment grâce à une contribution en nature et/ou en espèces, définie au cas par cas en fonction des capacités (voir ci-dessous).

Modèle économique actuel

- ▶ Jusqu'ici, la majorité des coûts de production du poulet agroécologique a été subventionnée par le projet, même si dès le démarrage, un système de « cofinancement » a été mis en place, au travers duquel les producteurs contribuaient aux différents coûts en nature ou en espèces (des fonds étaient mobilisés de manière solidaire au travers d'un système de tontines et de cotisations). Cette implication est susceptible d'assurer l'appropriation de l'innovation par les acteurs et de préparer l'accès au crédit.
- ▶ Le projet a également subventionné l'acquisition d'unités de fabrication de provende et d'unités d'accoupage à destination des groupements de producteurs.
- ▶ La viabilité économique de la chaîne de valeur du poulet agroécologique non-subventionnée dans son ensemble demeure à confirmer.

Stratégie de passage à l'échelle

Ambitions en termes de développement

- ▶ À court terme, l'ambition est :
 - De continuer l'accompagnement des bénéficiaires actuels pour consolider leurs pratiques et améliorer leur productivité.

- D'étendre l'innovation à de nouvelles fermes satellites, en intégrant à la démarche des éleveurs identifiés selon des critères définis collectivement afin d'atteindre 50 entreprises familiales de production de poulets agroécologiques, tout en optimisant la rentabilité des élevages et de production plantes fourragères et médicinales.
- À moyen terme (2026 - 5 ans de mise en œuvre), l'ambition est de démontrer l'efficacité d'un modèle d'élevage agroécologique semi-intensif, afin de faciliter son adoption à grande échelle.

Modalités de passage à l'échelle (mécanisme, structure organisationnelle, modèle économique)

- La CENOP CAM vise un développement progressif et structuré, s'appuyant sur le renforcement des capacités et l'expansion d'un réseau d'éleveurs. L'objectif est de diffuser l'innovation auprès d'un nombre croissant d'éleveurs et de leur proposer un accompagnement technique, tout en développant un réseau de distribution approprié.
- Le passage à l'échelle est envisagé grâce au modèle de « ferme centrale » décrit ci-dessus.
- Le passage à l'échelle nécessite donc un accompagnement technique renforcé pour la « conversion » progressive des fermes centrales et, à plus long terme, pour soutenir l'action de lobbying auprès des responsables politiques. Cependant, il nécessite également et surtout la validation de l'équilibre économique global de la chaîne de valeur du « poulet agroécologique ». Ceci passe par :
 - Une analyse des coûts d'investissement et coûts de fonctionnement des activités aux différents maillons de la chaîne de valeur (production de fourrage, production de provende, activité de couvaison, production de poulets de chair agroécologiques)
 - La validation, en bout de chaîne de la possibilité de vendre le poulet agroécologique à un prix supérieur au poulet conventionnel et suffisant pour rentabiliser les coûts de production, y compris de provende. Ceci implique le développement de la présence dans les supermarchés, notamment dans les villes à fort potentiel comme Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam et autres villes secondaires et sera renforcé par les progrès du processus de labellisation entrepris par le projet, en particulier dans le cadre de la politique gouvernementale de substitution aux importations.
- Le passage à l'échelle requiert enfin une action de plaidoyer afin de promouvoir des politiques favorisant le développement et le financement de l'élevage agroécologique.

Analyse des besoins de financement liés au passage à l'échelle de l'innovation

Calendrier

- La date d'achèvement du projet est décembre 2025. Le budget initial ne comprenait pas de fonds pour la mise à échelle de l'innovation.

Caractérisation des besoins financiers et des types de structures à cibler

Besoins « non-productifs » : poursuite de la R&D, renforcement de capacités, labellisation / création de marchés, plaidoyer

Tous ces besoins associés à la mise à l'échelle devraient être financés par de la subvention. Ceci requiert la mobilisation de ressources complémentaires puisque ces activités n'étaient pas prévues dans le budget de PRAEPOUL. Des fonds d'innovation pourraient être mobilisés tels que le FID, l'Agroecology Fund, le Global Innovation Fund, le African Visionary Fund, le SASI, etc., en capitalisant sur l'aspect agroécologique du modèle qui est un levier pour la mobilisation de certaines ressources (ex : agroecology fund).

Besoins associés à la production de poulets agroécologiques (éleveurs)

- **Besoin en fonds de roulement**, essentiellement pour l'achat de ressources alimentaires agroécologiques mais aussi pour l'achat de poussins, d'emballages, de petit matériel, etc.
- **Besoins d'investissement** (construction de hangars, forage pour l'accès à l'eau, etc.) : un certain cahier des charges est à respecter pour la création d'habitats sécurisés, permettant de répondre aux spécificités agroécologiques et de réduire le taux de mortalité des poulets avant maturité. Cela inclut l'aménagement de parcours adaptés, équipés de perchoirs et d'autres dispositifs nécessaires.

Malgré des spécificités concernant les intrants et équipements à acquérir, les besoins financiers des producteurs de poulet agroécologique sont assez similaires à ceux des producteurs de poulet classique. Une fois la rentabilité du modèle de production validée et les marchés associés sécurisés, le financement par des institutions de microfinance devrait pouvoir être mis en place, a minima sur des crédits de 12 mois. Les institutions de microfinance connues pour financer l'agriculture et en particulier l'aviculture au Cameroun sont par exemple : CAMCCUL, Advans Cameroun, ACEP Cameroun, les Mutuelles Communautaires de Croissance (MC2), etc.

Un système de garantie par la ferme d'ancrage ou de caution mutuelle des producteurs pourrait être mis en place pour pallier le manque de garanties des plus petits producteurs.

Par ailleurs, un système de bonification des taux d'intérêt des IMF pourrait être exploré si la CENOP CAM parvient à mobiliser des fonds en subvention pour cela.

Pour les producteurs les plus vulnérables, le recours à l'épargne communautaire, ou « tontine » constitue soit une alternative au crédit des IMF, soit un moyen d'accès à ce dernier, par la constitution d'une épargne préliminaire, requise par beaucoup d'institutions notamment mutualistes pour accéder à un crédit.

Besoins d'investissement associés à la production de provende / à la couvaison (groupes d'éleveurs, fermes centrales ou promoteurs privés)

- **Provenderie** : Besoins d'investissement pour la mise en place de machines de provenderie et de couvaison, ainsi que de panneaux solaires pour assurer un approvisionnement électrique en

continu. Besoins de fonds de roulement pour le fonctionnement des unités (entretien des panneaux solaires, acquisition de fourrage, etc.)

- **Unités de transformation** : Le développement d'unités de transformation permettant la valorisation des produits est nécessaire pour ajouter de la valeur au processus de production. Le développement de telles unités requiert cependant d'identifier des promoteurs solvables en capacité de porter un tel projet.

Les financements nécessaires à de tels investissements pourraient, en fonction du volume de crédit attendu, être sollicité auprès d'institutions de microfinance ou de banques commerciales, si tant est que le promoteur ait un historique de crédit positif, des garanties à apporter et une autre activité commerciale. Un cofinancement de tels investissements par un futur projet / programme pourrait faciliter la mise en place des crédits et limiter la durée de remboursement.

Dans le cas où le porteur de projet ne présenterait pas les garanties / la preuve de revenus issus d'une autre activité, il serait nécessaire que les institutions financières puissent bénéficier de garanties alternatives, ou bien que l'équipement soit largement subventionné. Des fonds de garantie sont par exemple proposés aux banques par le Projet de développement des filières agricoles, financé par la BAD et l'Etat du Cameroun, afin de faciliter l'accès au crédit des acteurs des chaînes de valeur agricoles¹. Proparco vient également d'octroyer une garantie « ARIZ » à Advans Cameroun ciblant spécifiquement l'agriculture. Enfin, le Premier ministre (PM), Joseph Dion Nguté, a signé le 22 mars 2023 un arrêté portant « création, organisation et fonctionnement du Fonds de facilitation de l'offre de crédit pour le développement des chaînes de valeurs agricoles, de l'élevage et de la pisciculture », en abrégé 2FC-CVAEP, ayant vocation à proposer de la garantie au secteur agricole au travers des banques commerciales.

¹ Notons que le Projet propose également des ressources longues aux IMF afin de leur permettre de réaliser des crédits d'investissement sur 2 à 4 ans.